

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHASNÉ SUR ILLET**

**Séance du jeudi 5 mars 2020**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice :	15
Présents :	11
Votants :	12

L'an deux mil vingt, le cinq mars à 20h00.

Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît MICHOT, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 28 février 2020

**Étaient présents** : Benoit Michot, Florence Morel, Michel Adkins, Denis Salliot, Michel Demay, Patricia Cornu, Jean-Luc Paul, Véronique Alléaume, Guy Vasnier, Eric Levenez, Sylvie Letellier.

**Absents** : Dominique Gaudin (pouvoir à Benoit Michot), Anne-Sophie Descormiers, Laëtitia Dodard, Michaël Angélique.

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc Paul

Le compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2020 est validé à l'unanimité des membres présents.

**Délibération 2020-09 : Vote du compte administratif 2019, du compte de gestion 2019 et affectation des résultats 2019 sur 2020**

M. Benoit Michot présente le compte administratif 2019 de la commune.

Le compte administratif 2019 présente un excédent de fonctionnement de 141 976,84 € et un excédent d'investissement de 159 255,24 €.

M. Le Maire quitte la séance.

Après délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- après avoir entendu le compte administratif 2019,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation au 31 décembre 2019,

- constatant que le compte administratif 2019 présente un excédent de fonctionnement de 141 976,84 € et un excédent d'investissement de 159 255,24 €.

- Décide de voter le résultat de l'exercice au 31 décembre 2019.

M. Le Maire revient dans la séance.

- Décide d'affecter l'excédent d'investissement comme suit :  
**Compte 001 : Solde d'exécution d'investissement + 159 255,24 €**
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :  
**Compte 002 : Solde d'exécution de fonctionnement + 70 000,00 €**  
**Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé + 71 976,84 €**
- Décide de voter le compte de gestion 2019 dressé par le receveur municipal.

<b>Délibération n°2020-10 : Nomination des membres du CCAS</b>
--

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture en date du 2 avril 2019 informant que la délibération n°2019-23 en date du 31 janvier 2019 est entachée d'illégalité.

En effet, selon l'article R.123-8 du code de l'action sociale et des familles : « *Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.* »

M. le Maire propose d'élire à bulletins secrets les membres du conseil municipal appelé à siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Après délibéré et par vote à bulletins secrets, par 12 voix pour, le conseil municipal élit en tant que membres élus délégués au CCAS :

	<b>Président</b>	<b>Membres élus</b>
<b>CCAS</b>	Benoît Michot	Dominique Gaudin Michel Demay Patricia Cornu Anne-Sophie Descormiers

## **Délibération 2020-11 : Liffré-Cormier Communauté : Convention prestation de service en matière d'informatique**

M. le Maire présente la convention de prestation de service en matière d'informatique à signer avec Liffré-Cormier Communauté.

La convention prévoit que les missions suivantes peuvent faire l'objet de prestations de services pour la commune signataire lorsqu'elle en exprime le besoin :

- Assistance et conseil en termes d'ingénierie pour le parc informatique des bâtiments administratifs,
- Maintenance et assistance informatique pour le parc informatique des écoles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** la convention relative aux prestations de services dans le domaine de l'informatique proposée par Liffré Cormier Communauté ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la présente convention ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette décision.

## **Questions diverses**

- ⇒ M. le Maire informe de la livraison du triporteur le 11 février 2020.
- ⇒ Mme Morel informe que le Conseil Municipal des Enfants organise une collecte pour les Restos du Cœur le 7 mars 2020.

**Fait et délibéré à Chasné sur Illet,  
Le 5 mars 2020  
Le Maire, Benoit MICHOT**